

Les édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable

département	Hautes-Alpes
commune	Saint-Bonnet-en-Champsaur
appellation	Lotissement Champ-Clavel
adresse	
auteur	Pierre MOUTARD (architecte urbaniste)
date	vers 1965
protection	édifice non protégé
label	Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 15 mars 2007



Photo : © Sylvie Denante, drac paca crmh, 2006

L'opération a été menée dans les années 65, dans le contexte du remembrement d'une part, et à un moment où se posait la question du devenir du secteur : baisse de l'agriculture, développement du tourisme. Elle est exemplaire dans la mesure où elle associe la question du remembrement et celle de l'urbanisme, et où il s'agit d'une opération publique. Elle a d'ailleurs servi de modèle pour deux opérations similaires en Champsaur, à Chaillol et à Laye, et a donné naissance au terme de "remembrement-aménagement".

L'opération est à retenir en tant que témoin d'une politique volontariste qui tente de concilier maintien de l'agriculture et développement touristique, et de répondre à la question de l'occupation du territoire (à un moment où les gens partent) et à son aménagement contrôlé.

Les terrains de La Gardiole, appartenant à la commune et inexploitable pour l'agriculture, étaient alors mis à la disposition des bergers pour le pâturage. Parallèlement au remembrement conduit dans la plaine, la direction départementale de l'agriculture (DDA) dessine et réalise dans cet espace en pente un lotissement résidentiel d'une douzaine de lots.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DDA et pilotée par l'ingénieur Pierre Chauvet ; c'est également un architecte de la DDA, Pierre Moutard, qui dessine le lotissement et les 4 ou 5 modèles de maisons. Les façades sont imposées ; les dispositifs intérieurs peuvent être modifiés. A l'origine, le déboisement autour des maisons est interdit. L'objectif est l'inscription dans le paysage.

Ce lotissement se caractérise par sa faible densité, son insertion dans l'environnement naturel, son unité, la modestie et la qualité de son architecture. Les matériaux sont simples : combinaison de bois et de béton enduit, toiture à forte pente en bardeaux d'asphalte. Le bardage en bois et la mise en œuvre soignée du second-œuvre (avant-toits, consoles, garde-corps, balcons...) enrichissent des formes architecturales simples.

En fonction de la pente, l'architecture intérieure offre deux appartements superposés ou s'articule en demi-niveaux qui apportent qualité et fluidité aux espaces. Cette opération, au caractère architectural simplissime, peut apparaître aujourd'hui comme luxueuse du fait de sa discrétion dans un paysage remarquable (bocage et bois du Champsaur) et par le lien privilégié à la nature qu'elle propose aux résidents (immersion totale).

Comparée à la production actuelle, au regard de ce que l'on connaît traditionnellement en altitude, elle apparaît très intéressante.

Rédacteur : Jean-François Lyon-Caen, Ecole d'architecture de Grenoble, 2006